

Equipe chargée de la Sauvegarde

Politique de Sauvegarde

Novembre 2024

Table des matières

Enoncé de la Politique de Sauvegarde

Sommaire

Contexte

Définitions

Introduction

Sensibilité culturelle

Objectif

Champs d'application

Principes

Mesures de prévention

Rôles et Responsabilités

Normes

Cartographie des risques, évaluation interne et plan d'action

Intégration de la sauvegarde

Information et formation

Conseil et support

Réaction face aux allégations et aux suspicions

Qu'est-ce qu'un abus ?

Pratique plus stricte des Recrutements

Responsabilité, Contrôle et Evaluation

Responsabilité

Ressources

Autres mécanismes de contrôle

Révision de la politique de Sauvegarde

Enoncé de la Politique de Sauvegarde

Le British Council est l'agence britannique internationale chargée des échanges éducatifs et des relations culturelles.

Dans le cadre de notre travail nous sommes en contact avec de nombreux enfants et adultes susceptibles pour diverses raisons d'avoir besoin de Sauvegarde. Notre objectif est de créer un environnement sécurisé dans lequel aucun enfant ni aucun adulte ne subira de préjudice ou d'exploitation lorsqu'ils sont en contact avec nous.

Nous respecterons, dans la mesure du possible, les lois et les normes britanniques et internationales pertinentes, tout en veillant au respect de la législation locale.

Le British Council s'engage :

- à valoriser, respecter et écouter les enfants et les adultes, à préserver la confidentialité et à réagir de manière appropriée.
- à entretenir de solides systèmes de Sauvegarde, afin de réduire les risques et de gérer des situations dans lesquelles des abus et des préjudices pourraient se produire.
- à partager les pratiques exemplaires et les informations concernant les problèmes de sauvegarde avec les parties concernées, et impliquant le cas échéant les enfants et les adultes.
- à effectuer des évaluations approfondies lorsqu'un abus est suspecté ou lorsqu'il s'est déjà produit.

Nous demandons à tous les membres du personnel de veiller à ce que leur comportement soit conforme à la présente politique.

Nous demandons également que les clients, les consommateurs, les partenaires et les fournisseurs soient informés de cette politique et qu'il la respecte.

Nous fournirons les ressources appropriées destinées à mettre en place la présente politique et nous nous assurerons qu'elle soit communiquée et comprise par l'ensemble du personnel.

Sommaire

La présente politique définit le cadre général ainsi que les attentes en matière de Sauvegarde des enfants et des adultes. Elle explique clairement pourquoi la Sauvegarde est importante et souligne les mesures que le British Council met en place pour assumer ses responsabilités

lorsque son personnel est en contact avec des enfants et des adultes. Cette politique n'aborde pas les problèmes éventuels du personnel. Ceux-ci sont traités dans le cadre des ressources humaines et autres politiques structurelles.

Cette politique présente le cadre dans son ensemble ainsi que les attentes en matière de protection des enfants et des adultes. Elle explique pourquoi la protection est importante et expose les mesures que le British Council met en place pour assumer ses responsabilités lorsqu'il est en contact avec des enfants et des adultes. Cette politique ne traite pas les problèmes du personnel, qui sont traités dans le cadre des ressources humaines et autres politiques organisationnelles.

Le British Council entretient une approche de tolérance zéro vis-à-vis de l'inaction. En pratique, cela signifie que tous les efforts nécessaires doivent être entrepris pour se conformer à la présente Politique, indépendamment des implications financières ou des inconvénients opérationnels.

Le British Council demande à tous les membres du personnel de signaler immédiatement d'éventuels problèmes relatifs à la sauvegarde, soit au Responsable approprié, soit à un Point Focal de Sauvegarde ou à l'Equipe Mondiale de Sauvegarde. Le formulaire de signalement externe, la politique de signalement des problèmes ainsi qu'un numéro sécurisé constituent des mécanismes de signalement supplémentaires auxquels il est possible d'accéder.

La présente politique est conforme à nos valeurs. Elle fait partie de notre Code de Conduite et est mentionnée pour soutenir à la fois la cohérence et la gestion des risques.

La présente politique a pour but de compléter et de renforcer les autres Politiques et Procédures du British Council ayant trait à la Sauvegarde, notamment le Code de Conduite, de Santé et de Sécurité, l'Egalité, les Normes de la Qualité de l'Enseignement, la Sécurité Electronique et la Sauvegarde des Données.

Le British Council révisera la présente politique chaque année, pour qu'elle reflète les derniers développements légaux et réglementaires.

Contexte

Au cours des années précédentes, le British Council a mis en place des politiques de protection des enfants conformes à la législation britannique et internationale en vigueur. Depuis 2018, nous avons étoffé le service en y incorporant l'agenda de sauvegarde des adultes et par conséquent la terminologie a changé. Le terme Sauvegarde a remplacé le terme Protection.

Pour tenir compte de ces changements, le Service Mondial de Sauvegarde a fusionné en un seul document les politiques de Sauvegarde de l'enfance et celles des adultes à risque.

Définitions

Pour faciliter la lecture de la présente Politique et éviter de devoir répéter de longues définitions dans tout le document, nous utilisons les termes suivants tel que définis ci-dessous :

Enfant :

Un enfant est toute personne n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans

Nous utilisons le terme 'enfant' tel qu'il est défini par le droit international, et énoncé dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE) ¹, 1989. Dans certains pays où nous travaillons, la juridiction nationale utilisent des critères différents pour déterminer qu'un enfant est considéré comme responsable, adulte ou capable de donner son consentement.

Adulte :

Un adulte est défini comme suit :

- Toute personne âgée de plus de 18 ans.
- Toute personne qui s'identifie comme incapable de prendre soin d'elle-même ou de se protéger contre un préjudice important, l'exploitation ou la négligence, ou qui est considérée comme étant à risque, ce qui peut être dû à une certaine fragilité, au fait d'être sans domicile fixe, à des problèmes de santé mentale ou physique, à des difficultés d'apprentissage ou à des déficiences physiques, et/ou victimes de catastrophes ou de conflits.
- Il est important de considérer que tout adulte est susceptible de se trouver en danger, face à une situation soit temporaire soit permanente en fonction des facteurs de Sauvegarde qui l'entourent.

Personnel

Le terme « personnel » s'applique au personnel national, international et britannique travaillant à titre individuel avec le British Council, quel que soit le contrat utilisé. Il s'applique également au personnel rémunéré et non rémunéré et aux bénévoles travaillant sur une base ponctuelle, à court ou à long terme. Il s'applique également aux consultants et au personnel temporaire sous contrat.

Partenaires, fournisseurs et sous-traitants :

Les termes « partenaires, fournisseurs et sous-traitants » désignent tous ceux avec lesquels nous avons conclu un contrat ou un accord de fourniture de biens, de services ou de collaboration. Il peut s'agir d'avantages financiers ou de tout autre avantage. Ce terme inclut les partenaires chargés de la mise en œuvre qui travaillent en notre nom ou les autres parties prenantes avec lesquelles le British Council a établi une relation de travail, tels que les Ministères, les Donateurs et les Bailleurs de Fonds.

Sauvegarde :

Dans le contexte de la présente politique, le terme « sauvegarde » ne signifie pas prévenir les accidents (traités dans notre politique de Santé et de Sécurité) ou s'assurer que les droits de l'enfant (tels que définis dans la CIDE) et les droits de l'homme (tels que définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) sont pleinement mis en œuvre. Il s'agit plutôt de la Sauvegarde des enfants et des adultes contre les abus.

Maltraitance envers les enfants :

Le British Council utilise la définition de la maltraitance approuvée par l'Organisation Mondiale de la Santé² : La « maltraitance des enfants » désigne toutes les formes de mauvais traitements physiques et/ou émotionnels, d'abus sexuels, d'abandon ou de traitement négligeant, d'exploitation commerciale ou autre, entraînant un préjudice réel ou potentiel pour la santé, la survie, le développement ou la dignité de l'enfant dans le cadre d'une relation de responsabilité, de confiance ou de pouvoir ».

Sauvegarde des adultes :

La sauvegarde des adultes consiste à protéger le droit d'un adulte à vivre en sécurité, à l'abri des maltraitements et des négligences. Il s'agit pour les personnes et les organisations de travailler ensemble pour prévenir les risques et les expériences de maltraitance ou de négligence et d'y répondre, tout en veillant à promouvoir le bien-être de l'adulte, y compris, le cas échéant, en tenant compte de ses opinions, de ses souhaits, de ses sentiments et de ses croyances pour décider de toute action.³

La sauvegarde des adultes consiste à réduire ou à prévenir le risque de préjudice important lié à la négligence ou à la maltraitance, tout en aidant les personnes à garder le contrôle de leur propre vie.

Exploitation sexuelle, abus et harcèlement (SEAH):

L'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement (SEAH) constituent une catégorie distincte de préjudices qui présentent des risques uniques pour les personnes et les populations vulnérables, notamment les enfants, les adultes, les réfugiés et les personnes déplacées. En incorporant les orientations SEAH dans sa politique, le British Council reconnaît des risques spécifiques et les traite explicitement, garantissant ainsi une meilleure Sauvegarde des individus dans le cadre des activités et des programmes de l'organisation. La présente politique témoigne également de notre engagement en faveur de la responsabilité, de la transparence et d'une conduite responsable, et garantit que le British Council prend des mesures proactives pour éviter que son personnel, ses bénévoles et ses partenaires ne se rendent complices d'actes d'exploitation et d'abus.

L'accent mis sur les SEAH dans la présente politique vise à promouvoir une culture de respect, d'égalité et de non-discrimination, en décourageant les comportements préjudiciables. De nombreux pays disposent de lois et de réglementations relatives aux SEAH, avec lesquelles le British Council entend s'aligner et à atténuer de manière appropriée les risques juridiques et démontrer qu'ils sont conformes.

² For further information see www.worldhealthorganization.org

³ Care Act (DH, 2014a) <https://www.gov.uk/government/publications/care-act-statutory-guidance/care-and-support-statutory-guidance>

Introduction

Les définitions de la sauvegarde qui guident notre travail au British Council sont extraites des directives statutaires ci-dessous :

- Sauvegarde des enfants telle que définie dans le document [Working Together to Safeguard Children 2018-2022](#) (Travailler ensemble pour protéger les enfants)
- Sauvegarde des adultes à risque, telle que définie dans les directives statutaires sur les soins et le soutien ([Care and Support Statutory Guidance](#)) publiés dans le cadre de la loi sur les soins (Loi sur la Sauvegarde,) de 2014.

Pour le British Council, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde posent des défis majeurs en raison du nombre de pays et des différents contextes dans lesquels il travaille ainsi que la diversité de ses activités. Il est admis qu'au niveau national, les équipes devront déterminer comment satisfaire aux exigences de la Politique, en tenant compte des conditions de fonctionnement et des lois locales de ces pays.

La présente politique est obligatoire et doit être appliquée dans tous les pays où le British Council ou ses partenaires exercent des activités

Exploitation sexuelle, Abus and Harcelement (SEAH)

Dans le cadre de la présente politique, le SEAH cherche à promouvoir une culture de respect, d'égalité et de non-discrimination, en décourageant les comportements préjudiciables. De nombreux pays disposent de lois et de réglementations relatives aux SEAH, avec lesquelles le British Council entend s'aligner. Le British Council s'applique à atténuer de manière appropriée les risques juridiques et démontrer qu'il est en conformité.

Le British Council applique une politique de tolérance zéro en matière de Sauvegarde. Dans la pratique, cela signifie que tous les efforts nécessaires doivent être faits pour se conformer à la Politique, indépendamment des implications financières ou des inconvénients opérationnels.

Lorsqu'il n'est pas possible de se conformer à la présente politique (par exemple, si des lois régissant l'emploi affectaient les pratiques de recrutement locales ou pour des raisons de sécurité), cela doit être porté à l'attention de l'équipe mondiale de sauvegarde afin qu'un plan d'action alternatif approprié puisse être convenu. **Tout manquement à cette règle constituerait une violation de la présente Politique.**

Notre politique se base sur deux niveaux d'intervention :

- **PRÉVENTION** - réduire la probabilité qu'un enfant ou un adulte soit victime d'un préjudice ou d'un abus.
- **RESPONSABILITE** - prendre des mesures pour s'assurer que lorsque des suspicions sont soulevées ou que des situations de préjudice ou d'abus présumés sont identifiées, des mesures appropriées sont prises pour s'assurer que l'enfant ou l'adulte bénéficie d'un soutien. Et pour prévenir ou réduire la probabilité que des situations similaires se reproduisent.

Sensibilité culturelle

Le British Council s'efforce de travailler en tenant compte des spécificités culturelles et en respectant la diversité des personnes et des pays dans lesquels nous travaillons. Nous nous efforçons de protéger les enfants et les adultes de manière sensible et appropriée à leur contexte.

Nous sommes conscients que la protection des enfants et des adultes dans le cadre juridique requis par le British Council en tant qu'organisation basée au Royaume-Uni, et tel qu'articulé dans la présente politique, représente un exercice d'équilibre difficile car les interprétations de ce qui est préjudiciable peuvent varier selon les pays.

La conviction du British Council que « tout le monde, partout, compte » reflète notre engagement à valoriser la dignité, les droits et le bien-être de tous les individus, quels que soient leurs antécédents ou leur situation. Ce principe fondamental affirme notre volonté à promouvoir un environnement sûr et inclusif pour toutes les personnes avec lesquelles nous travaillons, qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes.

L'affirmation selon laquelle « la culture ne doit jamais être une raison pour abuser des enfants ou des adultes » accentue la position du British Council contre le relativisme culturel lorsqu'il s'agit de protéger des personnes vulnérables. Cela signifie que les pratiques ou les croyances culturelles ne doivent jamais servir de justification ou d'excuse à des comportements préjudiciables, quelles que soient les normes ou les traditions culturelles, y compris l'exploitation sexuelle, les abus ou le harcèlement.

L'équipe mondiale de sauvegarde doit être consultée pour obtenir si nécessaire des conseils supplémentaires.

Objectif

Veiller à ce que le British Council s'acquitte de son devoir de diligence en matière de sauvegarde des enfants et des adultes.

Champ d'application

L'ensemble du personnel est tenu de se conformer à la présente politique.

Cette politique s'applique aux partenaires, aux sous-traitants et aux fournisseurs, ainsi qu'aux personnes avec lesquelles nous travaillons, notamment les enfants, les parents et les communautés.

Dans les cas où le British Council n'est pas le partenaire principal (c'est-à-dire quand il n'est pas le principal bailleur de fonds), il est escompté que nous encourageons nos partenaires à suivre la Politique de sauvegarde du British Council ou de développer leur propre politique.

Principes

Il existe plusieurs textes législatifs important ainsi que des conseils inspirant les principes qui sous-tendent la présente politique et notre pratique en matière de Sauvegarde des enfants et des adultes :

- The Children Act 1989/2004 and 2007 (Loi sur l'enfance)
- United Nations Convention on the Rights of the Child 1989 (Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant)
- Working Together 2018 – 2022 (Travailler ensemble)
- The Care Act 2014 (La loi sur la prise en charge)
- Human Rights Act 1998 (loi sur les droits de l'homme)
- Keeping Children Safe in Education 2022 (Assurer la sécurité des enfants dans l'éducation)
- FCDO Safeguarding Strategy Against Sexual Exploitation & Abuse 2020 (Stratégie de sécurité du FCDO contre l'exploitation et les abus sexuels)

The following section outlines our principles and values when safeguarding children and adults.

La section suivante souligne nos principes et nos valeurs en matière de Sauvegarde des enfants et des adultes.

Children

- **L'intérêt de l'enfant** est primordial et il doit être la principale considération dans notre prise de décision.
- **Respecter les droits de l'enfant**, y compris le droit à la Sauvegarde et le droit de participer aux décisions qui affectent sa vie, tels qu'ils sont inscrits dans la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant de 1989
- **L'égalité des chances** pour s'assurer que tous les enfants pourront profiter des activités du British Council en toute sécurité, indépendamment de leur sexe, de leurs capacités, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leur situation ou de leur âge. Les enfants vulnérables doivent faire l'objet d'une attention particulière afin d'augmenter leur sécurité et leur Sauvegarde et de promouvoir leur accès aux opportunités.
- **Consultation** des enfants et de leurs familles concernant la mise en œuvre de la politique et des procédures élaborés pour soutenir sa mise en place
- **Sensibilité culturelle et reconnaissance du contexte local** dans la prise de décision et dans l'élaboration de nos procédures.
- **L'obligation de rendre des comptes** et de respecter nos obligations concernant notre devoir de diligence envers les enfants et de réagir lorsque nous pensons qu'un enfant est en danger ou qu'il a subi des préjudices.
- Travailler de manière **honnête et transparente** en informant les personnes avec lesquelles nous travaillons, y compris les enfants, de notre Politique de Sauvegarde en expliquant comment nous travaillons pour les protéger.
- **Garantir la confidentialité** afin de protéger les données personnelles sensibles. Les informations ne seront partagées qu'avec ceux qui ont besoin de les connaître - l'accès à l'information ne doit être nécessaire que dans le cadre de l'exercice de fonctions officielles.
- **Travailler ensemble pour sauvegarder les enfants** au sein du British Council et avec d'autres organisations le cas échéant comme par exemple les forces de l'ordre et les agences spécialisées dans la Sauvegarde de l'enfance,

Adultes

- **Emancipation**

Les personnes sont soutenues et encouragées à prendre leurs propres décisions et à donner leur consentement en connaissance de cause.

"On me demande ce que je veux comme résultats du processus de sauvegarde, et cela me renseigne directement sur ce qui se passe."

- **Atténuation des risques**

Le British Council a commencé à développer une série d'outils et de procédés pour identifier et atténuer les risques potentiels. Ces ressources seront transmises à toutes les unités commerciales stratégiques afin de garantir une compréhension et une démarche universelles.

'Des outils et des cadres seront diffusés aux responsables concernés afin de garantir l'identification et l'atténuation des risques.'

- **Proportionnalité**

La réponse la moins intrusive possible face au risque présenté.

« Je suis sûr que les professionnels travailleront dans mon intérêt et qu'ils n'interviendront que dans la mesure nécessaire. »

- **Protection**

Soutien et représentation pour ceux qui en ont le plus besoin.

"Je reçois de l'aide et du soutien pour signaler les abus et les négligences. Je reçois de l'aide pour pouvoir participer au processus de sauvegarde dans la mesure où je le souhaite."

- **Réagir rapidement**

Les services proposent des solutions locales en travaillant en étroite collaboration avec leurs communautés. Les communautés ont un rôle à jouer dans la prévention, la détection et le signalement des problèmes de Sauvegarde.

« Je sais que le personnel traite toutes les informations personnelles et sensibles de manière confidentielle, en ne partageant que ce qui est utile et nécessaire. J'ai confiance



« dans le fait que les professionnels travailleront ensemble et avec moi pour obtenir le meilleur résultat possible. »

Les principes ci-dessus sont conformes aux valeurs du British Council. Ces valeurs régissent notre prise de décision, notre culture organisationnelle, nos comportements et nos relations avec les contacts extérieurs. Elles sous-tendent la mise en œuvre de la présente politique.

Valeurs du British Council

Le British Council compte six valeurs d'entreprise réparties en trois paires :

- Ouverture et engagement
- Expertise et inclusive
- Optimisme et audace

Actions de prévention

L'essentiel de la sauvegarde repose sur la prévention des abus. Il est largement admis que la sensibilisation organisationnelle et les bonnes pratiques peuvent promouvoir des actions positives de la part du personnel, réduire les possibilités de délinquance et permettre une détection et une réponse plus rapide aux problèmes de Sauvegarde. La conception, le développement et la mise en œuvre de programmes et de projets qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation appropriée des risques et de proactivité en matière de Sauvegarde risquent d'avoir un impact négatif sur les enfants et les adultes susceptibles d'être directement ou indirectement néfastes à cause de nos activités.

Les domaines suivants décrivent les modalités de l'instauration de la présente politique dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que les systèmes mis en place pour soutenir la prévention des abus, afin que les enfants et les adultes ne subissent aucun préjudice lorsqu'ils sont en contact avec le British Council.

Rôles et Responsabilité

Dans l'ensemble de l'organisation, il existe des rôles spécifiques dont les responsabilités sont précisées et définies afin de soutenir la stratégie de l'entreprise, la gestion des risques et assurer une mise en œuvre efficace des politiques et des Procédures de Sauvegarde. L'Équipe Mondiale de Sauvegarde sera chargée d'élaborer des procédures et des conseils à l'intention de l'ensemble du personnel et des partenaires, qui expliqueront comment l'organisation mettra en œuvre la Politique. Ces ressources sont accessibles via le site intranet de sauvegarde mondiale ([Global Safeguarding Intranet site](#)). Ces procédures seront également soutenues par une formation et un perfectionnement conçus et dispensés par l'Équipe Mondiale de Sauvegarde.

Normes

Les Normes de Sauvegarde, qui s'appuient sur les exigences juridiques et les meilleures pratiques, ont été élaborées par l'Équipe Mondiale de Sauvegarde. Elles assurent la cohérence de la réduction des risques dans l'ensemble de l'organisation et décrivent les activités que le British Council doit mettre en œuvre pour éviter les abus et réagir aux incidents de manière appropriée. De plus amples informations sur les normes de sauvegarde sont disponibles sur le site intranet [Global Safeguarding](#).

Cartographie des risques, auto évaluation et plans d'action

Pour soutenir les mécanismes de prévention, l'Equipe de Sauvegarde Mondiale a mis au point un procédé qui aide les pays à comprendre et à surveiller les risques de sauvegarde dans leur contexte et à mettre en œuvre des mesures conformément aux Normes de Sauvegarde, afin de réduire la probabilité que des incidents se produisent. Ce système est mis en œuvre par le biais de la Cartographie des Risques, de l'Auto-Evaluation et des Plans d'Action en matière de sauvegarde.

Sur demande et selon un format défini par l'Equipe Mondiale de Sauvegarde, chaque pays doit procéder tous les ans à un exercice de cartographie des risques de sauvegarde en soumettant des informations sur le type de travail entrepris en relation avec les activités des enfants et des adultes, ce qui nous permet de mieux discerner notre exposition aux risques.

En outre, chaque pays et chaque Département doit entreprendre une évaluation interne de la Sauvegarde, afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Politique de Sauvegarde et d'en identifier les lacunes. L'audit doit être préparé par le Point Focal /le Responsable national de la Sauvegarde, en collaboration avec d'autres membres clés du personnel, et examiné par l'équipe mondiale de sauvegarde. Après examen, les audits doivent être approuvés par le Directeur National ou les Responsables des départements concernés.

Chaque pays et chaque département concerné doit préparer un Plan d'Action annuel, qui détermine les actions à entreprendre pour garantir la mise en œuvre des mesures nécessaires à la prévention des abus. Ce plan doit détailler toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la Politique de Sauvegarde telle qu'elle a été identifiée lors de l'Audit interne annuel de sauvegarde. Le Plan d'Action de Sauvegarde doit être approuvé par l'Equipe Mondiale de Sauvegarde et signé par le Directeur du pays ou le Responsable du département concerné.

Intégration de la Sauvegarde

La Sauvegarde doit être intégrée et gérée activement dans les activités, processus et nouveaux et existants systèmes afin de promouvoir et de généraliser la prévention des abus dans l'ensemble du British Council. La Sauvegarde doit être prise en compte dès le départ, lors de la conception et du développement des produits et à tous les stades de la planification. Une attention particulière doit être accordée à la sauvegarde lorsque l'on travaille avec des enfants et des adultes dans des lieux difficiles (tels que des zones de conflit) ou lorsque les enfants et les adultes sont particulièrement vulnérables (par exemple en raison de leur jeune âge, d'un handicap, de leur race, de leur culture ou de leur sexe) afin de s'assurer que tous les risques sont pris en compte et traités de manière adéquate.

La gestion des risques et la conformité sont essentielles pour garantir que nous assumons nos responsabilités en matière de protection des enfants et des adultes. L'Equipe de Sauvegarde Mondiale a développé plusieurs ressources pour soutenir et aider les équipes

_____ dans toute l'organisation. Ces ressources sont accessibles sur notre [Site Intranet de Sauvegarde Mondiale](#).

Information et Formation,

Dans la mesure où le British Council a la responsabilité de veiller à ce que la formation et l'éducation soient dispensées conformément à la Politique, tous les membres du personnel ont la responsabilité individuelle d'accéder et de participer à cette formation.

Tous les membres du personnel doivent recevoir une copie de la Politique de Sauvegarde et le nom et les coordonnées de leur Point Focal de Sauvegarde local.

Tous les partenaires, fournisseurs, sous-traitants et clients (y compris les enfants, les adultes et les parents qui participent aux projets et aux programmes) doivent être informés de l'existence de notre Politique de Sauvegarde et en recevoir une copie sur demande. Ils doivent également savoir à qui s'adresser en cas de suspicion, d'allégation ou de plainte.

Le cas échéant, la Politique Globale de Sauvegarde doit être traduite dans les langues locales, dans un format adapté au contexte et disponible là où elle peut être facilement vue/localisée par tous ceux qui utilisent nos services.

Information et Formation,

Dans la mesure où le British Council a la responsabilité de veiller à ce que la formation et l'éducation soient dispensées conformément à la Politique, tous les membres du personnel ont la responsabilité individuelle d'accéder et de participer à cette formation.

Tous les membres du personnel doivent recevoir une copie de la Politique de Sauvegarde et le nom et les coordonnées de leur Point Focal (responsable) de Sauvegarde local.

Tous les partenaires, fournisseurs, sous-traitants et clients (y compris les enfants, les adultes et les parents qui participent aux projets et aux programmes) doivent être informés de l'existence de notre Politique de Sauvegarde et en recevoir une copie sur demande. Ils doivent également savoir à qui s'adresser en cas de suspicion, d'allégation ou de plainte.

Le cas échéant, la Politique Globale de Sauvegarde doit être traduite dans les langues locales, dans un format adapté au contexte et disponible là où elle peut être facilement vue/localisée par tous ceux qui utilisent nos services.

Conseil et Soutien

L'ensemble du personnel dispose de conseils et d'assistance pour intégrer la sauvegarde au niveau des occupations de l'entreprise, de la mise en œuvre de la politique de sauvegarde ou de son applicabilité. Les ressources et les conseils nécessaires à la mise en œuvre de la présente politique sont disponibles sur le site intranet « [Global Safeguarding](#) ». Si le personnel a des préoccupations spécifiques en matière de sauvegarde ou a besoin d'une assistance supplémentaire, il doit contacter Son Point Focal de Sauvegarde local ou l'Equipe Mondiale de Sauvegarde.

De plus, les bureaux nationaux, par l'intermédiaire du Point Focal pour la Sauvegarde ou du Responsable National de la Sauvegarde, doivent identifier et établir des liens avec les organismes locaux chargés de la sauvegarde et de l'application de la loi, qui peuvent fournir des informations et des conseils spécifiques sur la sauvegarde en fonction du contexte juridique, culturel et opérationnel local.

Réagir face à des Allégations ou à des suspicions

En tant qu'organisation basée au Royaume-Uni travaillant à l'étranger, outre la législation locale, le British Council a des obligations légales et réglementaires spécifiques en vertu du droit britannique et du droit international, comme spécifié dans la section Principes du présent document. Cela concerne la protection des enfants et des adultes dans tous les pays où nous travaillons et ce que nous attendons de nos partenaires, contractuels et fournisseurs.

En 2014, la Commission Caritative a décrété que le signalement des incidents de sauvegarde était une obligation. Le défaut de signalement peut entraîner une action réglementaire.

Le British Council a un devoir de vigilance vis à vis des obligations suivantes :

- Veiller à réagir de manière appropriée face aux situations d'abus/de préjudices réels ou suspectés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.
- Promouvoir l'intérêt supérieur des enfants et des adultes.
- Prendre des mesures pour éviter que des situations à risque ne surviennent ou ne se reproduisent.
- Veiller à respecter toutes les exigences légales et réglementaires concernant les délits éventuels.

Qu'est-ce qu'un abus?

La maltraitance est une violation des *droits de l'homme* et des droits civils d'une personne.

Types d'abus	Définition
Maltraitance Physique	Agression, brutalité, bousculade, morsure, brûlure, crachat, coup de poing, restriction non autorisée
Violence Domestique	Contrôle abusif, menace, dégradation et violence dans les relations intimes ou familiales
Abus sexuel	Menace ou réelle intrusion physique de nature sexuelle ou sexualisée, y compris les attouchements inappropriés, par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives, agression sexuelle et viol. Il peut également s'agir d'une menace d'intrusion non physique ou d'une réelle intrusion physique (exposition non désirée et/ou non invitée à de la pornographie, des textes, des images, etc., partage d'images, de textes, demandes de photographies sexualisées etc.
Exploitation sexuelle	Tout abus réel ou tentative d'abus d'une position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance à des fins sexuelles. Comprend le fait de profiter momentanément, socialement ou politiquement de l'exploitation sexuelle d'autrui. Cela inclut les relations sexuelles transactionnelles, la sollicitation de relations sexuelles transactionnelles et les relations d'exploitation. Il s'agit de toute offre ou promesse d'actes sexuels ou sexualisés en échange d'argent, de biens, de services ou d'opportunités. Il s'agit également de demandes d'actes sexuels inappropriés/non consentis comme entre autre les demandes de photographie, de tournage ou l'exposition à la pornographie ou au matériel pornographique, etc.

Négligence et omissions	L'incapacité permanente de répondre aux besoins physiques, émotionnels ou psychologiques fondamentaux d'une personne. Par exemple, ne pas fournir de nourriture, de logement ou de vêtements, ne pas répondre aux besoins éducatifs ou médicaux d'une personne qui dépend de vous.
Maltraitance psychologique ou émotionnelle	Intimidation ; contrainte ; harcèlement, menaces, intimidation cybernétique, isolement forcé, laisser intentionnellement quelqu'un sans surveillance lorsqu'il a besoin d'aide ; empêcher une personne de satisfaire ses croyances religieuses et culturelles ; empêcher l'expression d'un choix et d'une opinion.
Maltraitance organisationnelle ou institutionnelle	Attitudes abusives et irrespectueuses à l'égard des personnes utilisant le service, manque de respect de la dignité et de la vie privée,
Esclavage moderne	Traite d'êtres humains, travail forcé, servitude pour dettes, exploitation sexuelle
Discrimination	Traitement inégal fondé sur la différence - race, sexe, partenariat civil, croyance, sexe ou orientation sexuelle
Abus financier ou matériel	Vol d'argent, escroquerie, fraude, empêcher quelqu'un d'accéder à son propre argent, fausse déclaration, exploitation de l'argent ou des biens d'une personne

Chacun est responsable de la sauvegarde et de la promotion du bien-être des enfants et des adultes, ainsi que de soutien à la mise en œuvre de la présente politique, quel que soit son rôle.

Les Responsables sont tenus de favoriser un environnement de travail sécurisé, exempt de toute forme de harcèlement, d'exploitation, d'abus ou de préjudice. Ils donnent l'exemple et respectent les normes d'éthiques les plus strictes. Démontrer un comportement respectueux et inclusif donne le ton à l'ensemble de l'organisation.

Les cadres de tous niveaux sont responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de systèmes et de procédures qui favorisent la prévention des abus et des préjudices et prévoient un soutien approprié aux autres membres du personnel.

En outre, certains titulaires de postes, y compris les cadres et les personnes ayant des responsabilités supplémentaires en matière de Sauvegarde, auront des responsabilités spécifiques décrites dans le profil de leur rôle, les résultats attendus, le cadre de responsabilité et d'obligation de rendre des comptes ainsi que dans la présente politique.

Indépendamment de leur rôle ou de leur fonction, tous ceux qui travaillent pour le British Council ou en son nom, à quelque titre que ce soit, ont la responsabilité de :

- Signaler toute allégation ou inquiétude concernant des incidents réels ou suspectés d'abus impliquant un enfant ou un adulte bénéficiaire ou utilisateur des services du British Council.
- Signaler toute allégation ou inquiétude concernant des incidents réels ou suspectés de maltraitance impliquant un enfant ou un adulte, même s'il n'est pas connu du British Council (par exemple, le frère ou la sœur d'un enfant ou d'un adulte fréquentant un centre d'enseignement du British Council).
- Signaler toute allégation ou inquiétude concernant une faute réelle ou présumée du personnel ou une activité criminelle impliquant la maltraitance d'un ou de plusieurs enfants ou d'un ou de plusieurs adultes.
- Toute allégation ou suspicion doivent être traitées de manière confidentielle ou partagées uniquement avec ceux qui ont besoin de les connaître.

Il n'incombe pas au personnel de décider si un abus a eu lieu. Cependant, tous les membres du personnel ont l'obligation de signaler toute suspicion, même si celle-ci est vague et ne constitue qu'un soupçon ou une "intuition" que quelque chose ne va pas.

Aucun membre du personnel ne peut accepter de considérer que les informations relatives à des abus réels ou présumés sont privées au titre de la confidentialité personnelle.

Le British Council n'a pas autorité à enquête et, par conséquent, le cas échéant, des renvois seront effectués vers les organismes de Sauvegarde sociale/statutaires et d'application de la loi compétents. Le British Council cherchera à obtenir l'accord de l'enfant et de ses parents/tuteurs ou de l'adulte pour procéder à un signalement, sauf si cela les expose à un danger/risque accru. Dans ce cas, la décision d'effectuer un signalement sans ce consentement sera prise en collaboration avec l'équipe mondiale de sauvegarde.

Le principe « ne pas nuire » sera également appliqué dans tous les cas où il est nécessaire de faire appel à un organisme juridique externe.

Pour signaler une allégation ou une suspicion, contactez votre Point Focal de Sauvegarde, votre Gestionnaire National de Sauvegarde ou l'Equipe Mondiale de Sauvegarde. De plus amples informations sur les procédures de signalement sont disponibles sur le site intranet [Global Safeguarding](#)

Recrutement plus sécuritaire

L'accent mis sur un recrutement plus strict démontre l'engagement du British Council en matière de Sauvegarde et contribue à maintenir sa réputation d'organisation responsable et fiable

Le respect des exigences légales des différentes juridictions dans lesquelles le British Council opère nous aide à nous conformer et à éviter d'éventuelles responsabilités légales.

Des procédures de recrutement rigoureuses sont essentielles pour garantir que seuls des candidats sécuritaires, dignes de confiance et qualifiés soient embauchés. En sélectionnant et en filtrant soigneusement les employés et les bénévoles, les risques d'incidents liés à des abus ou à l'exploitation sont réduits, ce qui offre un environnement plus sécurisé pour tous. Le code de conduite du British Council est intégré dans le processus de recrutement, indiquant clairement les comportements attendus du personnel.

Responsabilité, Contrôle et Evaluation

Responsabilité

La responsabilité de la mise en œuvre de la Politique de Sauvegarde au niveau national incombe au directeur national. Au sein des départements et des fonctions de soutien, tels que l'anglais et les examens, l'engagement culturel, les ressources humaines, etc., la responsabilité au niveau régional incombe aux Responsables des Département Régionaux et au niveau de l'entreprise aux Directeurs de Département au Royaume-Uni.

L'ultime responsabilité de la Sauvegarde au sein du British Council au niveau mondial incombe au conseil d'administration.

Tout manquement à la Politique de Sauvegarde sera considéré comme grave et des mesures correctives seront prises.

Ressources

Chaque pays, région et département doivent réserver des ressources financières et un personnel approprié pour assurer la mise en œuvre effective de la Politique de Sauvegarde. Le British Council exige que *"toutes les mesures nécessaires [soient prises] pour en assurer la conformité, quel qu'en soit le coût"*.

Autres mécanismes de contrôle

Les Directeurs nationaux et les responsables de département peuvent être tenus de fournir des informations concernant la mise en œuvre de la Politique de Sauvegarde par le biais d'autres mécanismes de signalement et de contrôle établis par le British Council -tels que l'audit interne, les rapports sur les risques et les plans de continuité des activités.


Outre les mécanismes de contrôle internes, la mise en œuvre de la présente Politique est également soumise à l'approbation de la Commission Caritative et au bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth.

Révision de la Politique de Sauvegarde

La responsabilité de la révision et de la mise à jour de la Politique de Sauvegarde incombe à l'Equipe Mondiale chargée de la Sauvegarde. La présente politique doit être révisée chaque année, afin de s'assurer qu'elle continue à répondre aux exigences législatives et réglementaires et aux meilleures pratiques. Elle est soumise à l'approbation du Conseil d'administration du British Council après chaque révision .

Version	Date d'émission	Détendeur de la Politique
1.0	décembre 2020	Elaine Ryan
2.0	novembre 2023	Elaine Ryan





Version	Date of Issue	Policy Owner
1.0	December 2020	Elaine Ryan
2.0	November 2023	Elaine Ryan